



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ RECTORAL DU 19 JANVIER 2021 PORTANT NOMINATION DU JURY ACADEMIQUE CHARGE DU TEST D'APTITUDE AU SAUVETAGE AQUATIQUE DES PERSONNELS RELEVANT DU MINISTERE CHARGE DE L'EDUCATION NATIONALE ET ASSURANT L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES PREMIER ET SECOND DEGRES

– session 2021 –

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret 2004-592 du 17 juin 2004 modifié relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;

Vu l'arrêté rectoral du 7 janvier 2021 portant ouverture de la session du test d'aptitude au sauvetage aquatique relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés – session 2021 - ;

Vu la circulaire n°2019-100 du 1^{er} juillet 2019 parue au BO n°27 du 4 juillet 2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du test de sauvetage aquatique défini par le décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 modifié susvisé pour la session 2021 est composé comme suit :

Présidente :

- Marie-Estelle ROUVE-LLORCA – IA-IPR Éducation Physique et Sportive ;

Membres du jury :

- Alain GRIMBERT – Professeur Agrégé - UFR STAPS Clermont-Ferrand ;

- David SEBILLAUD – Professeur certifié – UFR STAPS Clermont-Ferrand.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <http://www.ac-clermont.fr/> , rubrique « Personnels enseignants ».

Signé

Karim BENMILOUD